

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

ANNEE 2005



SEPTEMBRE 2006

SOMMAIRE

- Une communauté de projets Page 4
- Une démarche participative Page 5
- Une stratégie économique active Page 6
- Un aménagement maîtrisé et cohérent Page 8
- Des pratiques culturelles facilitées Page 10
- Un développement progressif des moyens Page 11

Ce rapport annuel d'activités a été établi en application de l'article L 521.39 du code général des collectivités territoriales.

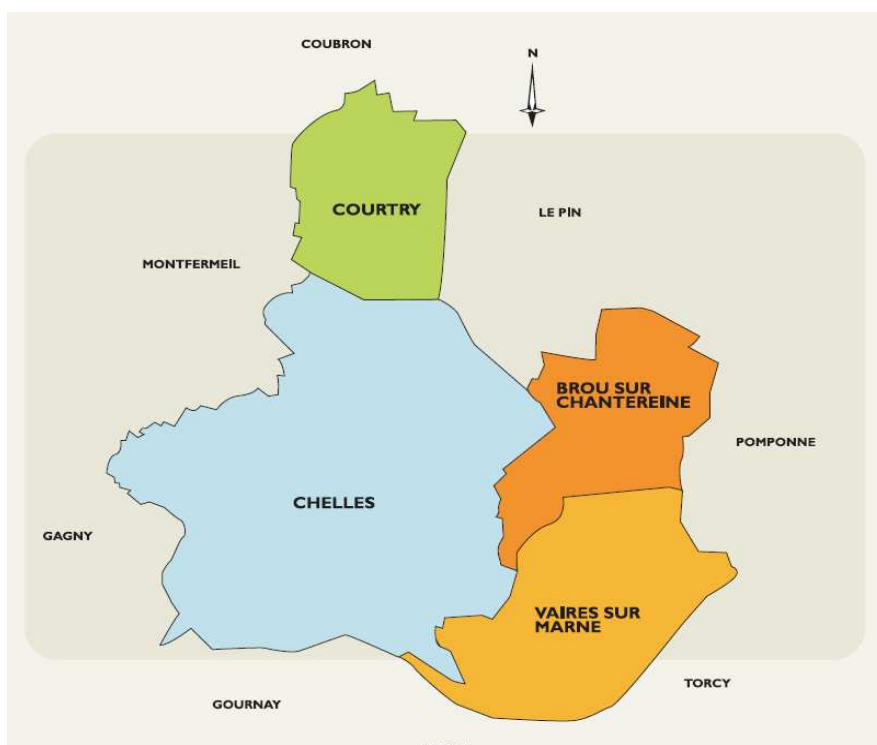
La communauté de communes Marne et Chantereine a été créée par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004.

En conséquence, l'année 2005 a notamment été marquée par la mise en place des structures organisationnelles et les transferts de compétences prévus par les statuts.

Toutefois, la communauté de communes a mis en avant au travers du budget 2005 et d'initiatives significatives, sa volonté de s'inscrire dans une intercommunalité de projets dont les principes et les objectifs ont été fixés dans la charte communautaire.

La communauté de communes Marne et Chantereine créée par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2004 a été mise en place le 1^{er} janvier 2005.

Elle regroupe 4 communes : Brou sur Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires sur Marne et compte aujourd'hui près de 70 000 habitants.



Située à la frange ouest du département de Seine et Marne, à 18 km à l'Est de Paris, la communauté de communes Marne et Chantereine est limitrophe de Marne la Vallée et proche du pôle de Roissy.

Son territoire s'étend sur 3.076 hectares, composé au Nord d'un espace périurbain ouvert sur l'environnement rural et au Sud, d'un tissu urbain relativement dense.

UNE COMMUNAUTE DE PROJETS

Les fondements et principes de la coopération entre les 4 communes et de la mise en place d'une structure intercommunale sont fixés dans la charte communautaire qui met en avant la volonté de «renforcer la cohérence globale d'un aménagement équilibré dans le cadre d'un environnement durablement protégé».

Les compétences statutaires confirment les ambitions du projet communautaire et prônent, dans une démarche de développement durable :

- un aménagement équilibré basé sur la qualité urbaine et le respect de l'environnement
- un développement économique visant à l'implantation de petites et moyennes entreprises dans le respect des exigences environnementales et sociales
- une croissance de l'habitat maîtrisée intégrant le cadre de vie, l'équité et la mixité sociale
- une politique de déplacements favorisant l'intermodalité, les transports publics et les liaisons douces
- une action volontaire de prévention et de solidarité sociales
- un renforcement des politiques culturelles et sportives.

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

La mise en œuvre du projet communautaire s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative au travers d'une concertation préalable et régulière avec la population.

Cette démarche s'est traduite concrètement par la mise en place d'un conseil participatif et l'élaboration d'un Agenda 21.

❖ **Le conseil participatif** installé le 21 septembre 2005, est composé de 2 collèges de délégués, un collège «citoyens» et un collègue «acteurs locaux» et comprend 86 délégués.

Ses attributions sont les suivantes :

- former un espace de dialogues, de débats et de propositions sur l'ensemble des sujets concernant le devenir du territoire (participation à l'Agenda 21)
- développer la participation de la société civile aux différentes étapes de l'élaboration des projets de Marne et Chantereine
- donner un avis sur des dossiers spécifiques
- s'autosaisir de sujets concernant le devenir du territoire

Le nombre de candidatures déposées (400) dans le cadre du processus de désignation témoigne de l'intérêt porté à cette démarche novatrice.

❖ **Une démarche «Agenda 21»** a été engagée visant à élaborer avec les habitants, à partir de leurs besoins et de leurs propositions, un programme d'actions pour un développement durable du territoire.

Le premier Forum 21 qui s'est tenu en novembre 2005 a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux du développement durable.

UNE STRATEGIE ECONOMIQUE ACTIVE

La situation géographique du territoire, au carrefour des pôles d'emplois et d'activités de Roissy et de Marne la Vallée est privilégiée, mais nécessite un développement économique en complémentarité de ces bassins.

Le projet économique de Marne et Chantierine repose sur l'affirmation de plusieurs axes de développement, la mise en valeur du territoire et le dynamisme de l'activité économique à moyen et long terme.

Au regard de ces enjeux, les potentialités de développement du territoire s'appuient sur deux principes.

- la confortation des pôles économiques existants et l'extension de 2 zones d'activités (la Tuilerie à Chelles, la Régalle à Courtry)
- la reconversion d'anciens sites industriels (CEA à Courtry, site EDF à Vaires sur Marne, zone SNCF triage Sud à Chelles).

❖ **S'agissant du site EDF de Vaires sur Marne,** Marne et Chantierine s'est rapprochée dès mars 2005 de la Région, du Département et de EDF afin d'étudier les possibilités de reconversion et de valorisation de ce site.

La mobilisation active des élus, des associations et des habitants ainsi que les partenariats mis en œuvre, ont contribué à faire évoluer la situation.

Le conseil d'administration de EDF a décidé, en mars 2006 d'installer sur une partie du site, une nouvelle unité de production dont la mise en service est prévue pour l'hiver 2008.

L'étude d'aménagement en cours devrait permettre d'établir un scénario d'aménagement à la mesure des enjeux et de la qualité du site.

- ❖ **Concernant le site de l'ancien CEA de Vaujours sur la commune de Courtry**, des contacts ont été pris avec le Ministère de la Défense, le CEA et la société Placoplâtre, l'objectif étant d'acquérir une partie des terrains (15 ha) pour y réaliser une zone d'activités.

Les négociations sont rentrées dans une phase plus active suite à la publication de l'arrêté de servitudes délivré par les Préfets de Seine et Marne et de Seine Saint Denis.

FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI

Au cours de l'année 2005, ont été définis les contours du service intercommunal de l'emploi qui se compose de 4 conseillers emplois et qui dispose de bureaux à Chelles et d'antennes à Brou sur Chantereine et Vaires sur Marne afin d'assurer ses missions de proximité.

Le projet de réalisation, à côté des Assedic à Chelles, d'une Maison de l'emploi qui accueillera les services de l'ANPE, le service intercommunal emploi et la mission locale a été finalisé au cours de l'année 2005.

L'objectif de cet équipement est de développer les synergies entre les différents partenaires de l'emploi et de faciliter les démarches des demandeurs d'emploi.

UN AMENAGEMENT MAITRISE ET COHERENT

Les orientations fixées en matière d'aménagement de l'espace prennent en compte la complémentarité des tissus urbains, préservent les identités respectives des communes et respectent l'environnement et les espaces naturels.

Marne et Chanteraine s'est impliquée dans la réflexion engagée concernant la révision du schéma d'aménagement de la région Ile de France.

Une contribution a été établie et transmise à la Région et au Département mettant l'accent sur les priorités pour le territoire.

Marne et Chanteraine s'est engagée dans une procédure d'élaboration du Programme local de l'habitat intercommunal afin de mieux répondre aux besoins de logements actuels et futurs, dans le respect de la mixité sociale et de l'équilibre géographique.

Le bureau d'études Guy Taieb a été désigné pour accompagner la communauté de communes dans l'élaboration de ce document de référence.

FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Marne et Chanteraine a accompagné par un effort financier conséquent la restructuration du réseau de transport dont l'objectif était de renforcer l'offre de transport (meilleures fréquences et amplitudes horaires, nouveaux points de desserte, nouvelle ligne...).

Dès l'année scolaire 2005/2006, la communauté de communes a souhaité mettre en place une aide significative en direction des familles, pour l'acquisition de la carte Imagine R.

Désormais, l'ensemble des collégien(e)s et lycéen(e)s domiciliés et scolarisés sur le territoire de Marne et Chantierine, bénéficient de tarifs préférentiels.

Eu égard aux disparités existantes entre les communes, l'harmonisation des tarifs sera réalisée progressivement jusqu'en 2008.

PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT

La préservation et la valorisation des espaces naturels constituent un enjeu d'importance pour le territoire, eu égard aux pressions liées à l'urbanisation.

Une réflexion et une évaluation des espaces présentant un intérêt communautaire ont été lancées avec les services des quatre communes.

L'assainissement qui relève de la compétence communautaire est pris en charge par le SIABVCP, syndicat mixte à vocation spécifique (rapport d'activités 2005 en annexe).

S'agissant du traitement des déchets, au cours de l'année 2005 ont été engagées les procédures nécessaires afin que la commune de Courtry soit intégrée au même syndicat intercommunal de traitement des déchets (SIETREM) que les trois autres communes.

La compétence «enlèvement et traitement des ordures ménagères» a été transférée à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2006.

DES PRATIQUES CULTURELLES FACILITEES

Pour la période à venir, le transfert de compétences devrait porter sur les pratiques musicales et la lecture publique.

❖ Pratiques musicales

L'intercommunalité a lancé, en partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne, une étude sur les pratiques musicales.

Un comité de pilotage a été constitué regroupant des élus de chacune des communes, les responsables des conservatoires et des associations concernées par les pratiques musicales.

A partir du diagnostic établi par la chargée d'étude, doivent être formulées des préconisations qui serviront de base au programme d'actions visant à favoriser l'accessibilité, la qualité des enseignements et la mise en réseau des structures sur le territoire.

❖ lecture publique

Une étude a été confiée en interne aux services culturels de Chelles et de Vaires sur Marne afin de dresser un état des lieux de la lecture publique et de proposer des pistes de réflexion concernant le développement d'un réseau sur le territoire.

❖ Soutien aux actions culturelles

Au titre de l'action culturelle à conduire sur le territoire, une subvention de 35 000 € a été attribuée au théâtre de Chelles.

Par ailleurs, une aide a été accordée pour l'organisation d'un Trophée lecture sur plusieurs établissements scolaires du second degré, sur le territoire.

UN DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES MOYENS

DES MOYENS FINANCIERS LIMITES

L'instauration de la TPU et les arbitrages réalisés dans le cadre du budget 2005 traduisent les ambitions de Marne et Chantereine pour le territoire.

L'instauration de la taxe professionnelle unique

Le conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la TPU sur le territoire de Marne et Chantereine à compter du 1^{er} janvier 2005.

Eu égard aux fortes disparités existant entre les communes, la période d'unification des taux a été fixée à 12 ans, afin de permettre une harmonisation progressive des taux sans trop alourdir les charges des entreprises et de garantir le niveau et les possibilités d'évolution des ressources de la communauté de communes.

Un budget de transition

Le budget de l'année 2005, année de création de la communauté de communes, est un budget de transition dont la principale finalité est de mettre en place les structures organisationnelles et de procéder aux transferts de compétences prévus par les statuts.

Ce budget traduit dans ses équilibres, ses objectifs et ses initiatives la volonté de la communauté de communes de s'inscrire dans une démarche de projets privilégiant l'aménagement du territoire et les investissements à moyen et long terme pour répondre aux enjeux de l'avenir.

Le compte administratif de l'année 2005 fait apparaître un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de 1.176.073 euros et un résultat de clôture de 218.519 euros.

En fonction des compétences transférées, les dépenses d'intervention de la communauté de communes de répartissent comme suit :

Transports	1 677 310 €	50 %
Assainissement	721 201 €	21,50 %
Aménagement	255 149 €	7,60 %
Mission locale	106 395 €	3,20 %
Gestion courante	599 269 €	17,70 %

L'attribution de compensation versée aux communes s'est élevée pour l'année 2005 à 13.641.290 euros.

DES MOYENS PARTAGES

❖ Les moyens humains

Pour fonctionner au cours de l'année 2005, la communauté de communes a privilégié le recours au dispositif de services partagés en utilisant les services mis à disposition par la ville de Chelles.

Les services concernés sont les suivants :

- la direction générale
- les services financiers
- la direction des ressources humaines
- la direction des nouvelles technologies
- la direction des services techniques

En outre, 4 collaborateurs ont été recrutés au cours des premiers mois de l'année 2005 afin d'assurer la montée en charge de l'intercommunalité :

- un conseiller technique auprès du président et du bureau communautaire chargé de missions transversales
- une assistante de direction
- un rédacteur en charge de l'administration du conseil communautaire
- une chargée de mission Agenda 21.

Les premiers mois de fonctionnement ont mis en évidence qu'il ne peut s'agir que d'une solution transitoire, les compétences et les objectifs de l'intercommunalité justifiant d'autres moyens d'intervention.

La réflexion engagée sur la nécessaire adaptation entre les moyens et les objectifs a donné lieu à des premières mesures dans le cadre du budget 2006.

❖ Les moyens en logistique

En accord avec les 4 communes et le syndicat intercommunal d'assainissement, la communauté de communes a fixé son siège dans les locaux de ce syndicat dans la zone d'activité de la tuilerie.

Cette mise à disposition de locaux et de moyens techniques a fait l'objet d'une convention.

Les locaux en question accueillent 3 des collaborateurs de la communauté de communes, les autres collaborateurs étant installés au sein de la mairie de Chelles.

Il s'agit d'une situation provisoire qui sera revue en fonction des transferts de compétences et de personnel et des opportunités en termes d'implantation et de locaux.

L'année 2005 est l'année de mise en place de la communauté de communes Marne et Chantereine.

En partenariat étroit avec les communes de Brou sur Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires sur Marne ont été définis les grandes lignes de l'organisation et les principes de fonctionnement de la structure intercommunale.

Au cours de l'année 2005, ont été mis en œuvre les premiers transferts de compétences et a été élaboré un programme d'actions à court terme.

